

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-76
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 juin 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 31**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

**Nbre de suffrages
exprimés : 33**

Excusés : Dominique DANGEL. Martine LAMBERT

Absents :

Pouvoirs : Dominique DANGEL donne pouvoir à Lise VURPILLOT
Martine LAMBERT donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 juin 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNEL

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260609-2026-76-DE .../..
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Extrait du registre des délibérations n°2026-76**VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire rappelle que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.) est un document obligatoire pour toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur effectif. Il recense, dans un seul et même document, l'ensemble des risques auxquels les agents peuvent être exposés dans le cadre de leur travail, liste les mesures de prévention mises en place, et propose des actions complémentaires pour réduire ou éliminer ces risques.

Il doit être mis à jour annuellement en fonction des nouveaux risques identifiés, ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité, ou de travail.

Ce document a été présenté au Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026, et y a reçu un avis favorable.

Il doit à présent être approuvé et validé par le Conseil Municipal.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** des voix présentes et représentées :

- **VALIDE** le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,


Philippe GAUTIER